

HelloAsso : c'est quoi ?

HelloAsso, la solution gratuite des associations et des clubs pour recevoir des paiements sur internet



Notre objectif : Proposer une solution intégralement gratuite qui permet à toutes les associations de disposer d'outils de paiement simples, performants et adaptés à leurs objectifs, à leurs projets et contraintes.

Sur HelloAsso, chaque euro récolté grâce à nos outils de paiement est un euro reversé à votre club, nous fonctionnons grâce à un modèle alternatif qui ne repose que sur des contributions volontaires des particuliers qui effectueront un paiement pour votre club !

12 ANS

d'existence et
70 salariés

+ 150 000

clubs et associations
utilisateurs

+ 400 M€

collectés depuis notre
création

+ 4 M

de personnes ayant
contribué à un projet

UNE SOLUTION SIMPLET ET VRAIMENT GRATUITE !

HelloAsso est accessible à toutes les associations sans frais, ni commission, ni abonnement.

C'est un modèle économique alternatif : ils proposent aux particuliers qui font des paiements pour les associations de leur laisser une contribution optionnelle et volontaire au moment de leurs paiements.

C'est là leur unique source de revenus !

Aujourd'hui, une personne sur deux contribue à leur fonctionnement et permet aux 70 collaborateurs de HelloAsso de faire évoluer leurs outils monétiques, de développer de nouveaux services, et d'accompagner les partenaires associatifs dans leurs projets !

ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT

Dans le cadre de leur partenariat, ils vous proposent un accompagnement dédié et personnalisé afin de vous aider dans la prise en main de leurs solutions, mais aussi de vous conseiller tout au long de votre utilisation de leurs outils !

Vous serez spécialement accueilli par téléphone, dès votre inscription, par leur équipe.

Vous pourrez aussi les contacter via différents canaux :

- Par téléphone : 05 54 54 44 63

Un numéro spécialement dédié pour vous, vous assurant une réponse priorisée et rapide.

- Par email : contact@helloasso.com

- Prendre rendez-vous : un calendrier dédié pour vous !

HelloAsso : comment payer ?

Le paiement dématérialisé de la licence



Permettre au club d'adhérer directement à la solution en fonction de son choix



Proposer un formulaire de paiement de cotisations aux clubs de la FFBB, personnalisé



Proposer le paiement en plusieurs fois



Proposer le remboursement



Proposer, à terme, la répartition du paiement de la cotisation entre le club, le comité, la ligue et la FFBB, et ainsi simplifier le processus de facturation et de paiement de la licence



Permettre la liaison technique entre le compte HelloAsso du club et le compte club FBI

Le parcours club



Trois conditions sont nécessaires **POUR ACTIVER LE SERVICE** :

- Connecter son compte FBI avec son compte HelloAsso
- Saisir ses tarifs de cotisations
- Cocher la case d'activation

HelloAsso : comment payer ?

POINTS IMPORTANTS :

- Ajouter le numéro de téléphone de votre association pour être contacté par HelloAsso
- Pour les clubs possédant un compte HelloAsso, il n'est pas nécessaire de se recréer un compte
- Les montants à saisir correspondent à l'adhésion c'est-à-dire le montant que le licencié verse au club.
- Si aucune valeur n'est saisie au regard d'une offre de pratique dans la grille tarifaire, alors le paiement par carte bancaire ne sera pas proposé au licencié pour cette pratique
- Le club peut décider de prendre en charge l'assurance
- Le paiement en 3 fois sera disponible à partir du mois d'août 2021

LE PARCOURS CLUB ET LICENCIÉ

- Le club peut saisir des montants personnalisés lors de la création des préinscriptions (création, renouvellement et mutation)
- Utiliser la fonction "Copier le lien" pour envoyer manuellement la préinscription
- Le licencié peut faire varier la contribution volontaire

LE COMPTE HELLOASSO

Que peut-on faire DEPUIS SON ESPACE HELLOASSO :

- Suivre ses paiements
- Gérer ses remboursements
- Générer des attestations
- Pour que le remboursement soit possible, les fonds liés au paiement du licencié à rembourser ne doivent pas être versés sur votre compte bancaire
- Le versement des fonds s'effectue à J+7
- S'authentifier, pour être autorisé à effectuer des virements sur son compte bancaire